

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Sommaire.

Le Pouvoir, la Chambre, le Peuple. — Question au Salut Public. — De l'impôt sur les créances hypothécaires. — Louis Blanc. — Ordre de la Légion-d'Honneur. — Violation de la liberté des travailleurs. — Actes officiels. — Correspondance particulière du Peuple Souverain. — Séances de l'assemblée nationale: nomination du président, des vice-présidents et des secrétaires. — Nouvelles d'Italie. — Chronique locale. — Nouvelles des départements et de l'étranger. — Faits divers: Franck-Carré, Bugeaud, Thiers; lettre de Barbès; créances de Louis Philippe; prix d'un œil en Irlande et en Belgique, etc.

Lyon, 8 Juin 1848.

LE POUVOIR, LA CHAMBRE, LE PEUPLE.

Enfin les partis se dessinent nettement; nous savons aujourd'hui sur quel terrain nous marchons et nous avouons en toute humilité qu'il y a du sable mouvant sous nos pas. La chambre veut maintenant paraître ce qu'elle est réellement: une chambre de bourgeois incapables des hautes inspirations que donne l'ardent amour de la patrie. La minorité disparaît étouffée sous cette phalange énorme de réactionnaires et d'ennemis du progrès. Parmi les cinq membres du pouvoir exécutif, deux seuls sont avec le peuple. Les citoyens Lamartine et Ledru-Rollin ont compris la révolution à laquelle ils ont contribué, et ils en veulent la réalisation. Aussi sentant l'impossibilité matérielle de s'opposer au torrent des passions étroites et égoïstes, ils vont rentrer dans les rangs du peuple qui les accueillera en frères.

Soyez les bienvenus, ô vous qui, plutôt que de forfaire à vos engagements, préférez rentrer dans la vie privée! Elus du peuple, vous n'avez pas renié votre origine: ce souvenir fait votre gloire et vos frères reconnaissants en tiendront bonne note pour des jours meilleurs. Il paraît que les temps ne sont pas encore arrivés; nous mettrons février à côté de novembre, juin et avril, et instruits par l'expérience, nous dirons à nos enfants que nous avons fait plusieurs essais infructueux de révolutions; que nous avons cru une fois avoir réussi, et que notre abnégation, notre bonté, notre trop grande confiance dans les protestations de nos maîtres d'autrefois, qui se disaient nos amis et nos frères après notre victoire, ont été la cause de nos malheurs. Nous leur apprendrons à voix basse les refrains patriotiques qu'on nous a permis de chanter pendant trois mois et qui aujourd'hui déjà font mettre les patriotes en état de suspicion et de continuelle surveillance. Plus heureux que nous peut-être, ils achèveront ce que nous avons eu à peine le temps d'ébaucher.

Peuple! prend patience; la persécution te fera triompher. Les idées de justice et de liberté sont immortelles. On peut en arrêter le cours un instant; on peut mettre une digue au torrent; mais les idées s'amontellent et finissent par renverser les digues et engloutir les imprudents qui ont coopéré à leur construction.

Rentrons dans nos habitudes de misère et de résignation, ayons confiance en l'avenir, lui seul nous sauvera, et au jour que Dieu seul connaît, nous verrons enfin luire le soleil dont nous avons à peine entrevu les premiers rayons!

Semblables aux Israélites qui espèrent toujours la venue du Messie promis, tenons-nous dans l'attente et soyons prêts à recevoir dignement la liberté quand enfin son jour sera venu. Jusques-là, point de lutte isolée, qui nous affaiblirait sans être utile à notre sainte cause. L'éducation politique, le développement des idées, la vertu et le travail prépareront les voies!

N'oublions pas ce vieux proverbe:

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage!

QUESTION AU SALUT PUBLIC.

Lyon, le 7 juin 1848.

Citoyen rédacteur, Veuillez me permettre de faire des questions au Salut Public et me continuer votre bienveillance pour la publication des candidats de la réaction.

Serait-il vrai que le journal précité soit rédigé par les citoyens Pelyve, ancien secrétaire des ex-préfets Jayr et Chapert; Collet-Meygret, secrétaire particulier de l'ex-préfet Jayr, et Bigot, ancien fondé de pouvoirs d'une maison de banque, qui, certes, ne sont pas des républicains de la veille?

Est-il vrai aussi que des biographies publiées par le même journal sortent de la plume d'un citoyen qui a été renvoyé du comité central de la mairie, et sollicite actuellement une place de commissaire de police?

Relativement aux élections municipales, voici de nouveaux candidats:

Section de Bellecour.

Le citoyen Roë, partisan de la régence;
Le citoyen Nodet: il a toujours été philippiste, à Marciilly où il était maire, et à Lyon où il était le notaire de la compagnie du gaz de Tarare;

Valois, ancien conseiller de préfecture, dont le dévouement à la dynastie de Louis-Philippe est incontestable, malgré la bienveillance du citoyen Laforest en sa faveur.

Section de St-Clair.

Le citoyen Pardon voudrait bien qu'on oublie qu'avant le 25 février il s'appelait ou se faisait appeler Pardon de la Charme, et que, depuis cette époque, il n'a plus été qu'un Pardon ouvrier en poésie.

Section de l'Hôpital.

Antoine Bernard, partisan de la régence.

Pendant les huit jours donnés aux partis de gauche et de droite, il n'est pas à douter que tous leurs efforts tendront à calomnier les ex-membres du comité pour rendre impossible la candidature de ces vrais républicains démocratiques et d'autres qui ne le sont pas moins qu'eux. Que le peuple soit donc constant dans sa résolution et mette toute l'activité possible pour empêcher le triomphe de ses ennemis.

Agréez mes salutations fraternelles.

Auguste MORLON.

DE L'IMPOT SUR LES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES.

Par un décret qui établit pour l'année 1848 une contribution directe de 1 p. 0/10 sur les créances hypothécaires résultant soit d'obligation, soit de constitution de rentes foncières perpétuelles ou viagères, soit de jugement ou arrêt passé en force de chose jugée; soit enfin sur les créances privilégiées sur les immeubles seulement: on a voulu que les capitalistes vinssent prendre part aux sacrifices imposés par les circonstances, alors que la propriété foncière se trouvait grevée d'un impôt supplémentaire de 45 p. 0/10.

A-t-on bien atteint le but désiré? Ne devait-on pas généraliser cette mesure en comprenant les capitalistes porteurs de coupons de rente sur l'Etat? Ne devait-on pas également procéder pour la perception de toute autre manière que par la taxe uniforme de 1 p. 0/10? Pourquoi ne pas avoir gradué la quotité de l'impôt suivant le chiffre des créances? Pourquoi assimiler la taxe des petits rentiers, des vieillards, veuves et orphelins peu fortunés, à celle de la grande fortune? En vérité, MM. les membres du gouvernement provisoire ont été moins justes, moins rationnels que le citoyen Sobrier n'a paru l'être dans deux projets de décrets trouvés chez lui et ainsi conçus:

« Les capitalistes connus comme tels par le comité municipal, devront verser la somme de 200 fr. par 1,000 fr. de rente notoirement connus, à partir de 1,500 fr. de rente par tête au dessus de quinze ans jusqu'à 3,500 fr., et de 250 fr. par 1,000 à partir de 3,500 fr. jusqu'à 5,000 fr., en suivant ainsi une progression jusqu'à moitié du revenu.

« Tout propriétaire foncier payant plus de 100 fr. de contribution foncière, sera tenu de verser 25 fr. pour 50 fr. de contribution, qu'il paiera en sus jusqu'à 250 fr.; à partir de 250 fr. de contribution jusqu'à 1,000 fr., il paiera 100 fr. par 50 fr. de contribution; à partir de 1,000 fr. jusqu'à 5,000, il paiera 150 fr.

par 50 fr.; au-dessus de 5,000 fr. de contribution il paiera 200 fr. par 50 fr. »

Cette progression d'impôts, bien qu'un peu élevée, n'en est pas moins plus convenable que celle du décret émané du gouvernement provisoire qui vient de frapper la grande fortune en lui assimilant également le petit rentier, le vieillard nécessiteux, la veuve et le mineur possesseurs d'un revenu pouvant à peine suffire à leur entretien, enfin le propriétaire ruiné, forcé de vendre à terme. D'ailleurs ce décret n'est-il pas onéreux pour la petite propriété déjà grevée, obligée à des renouvellements d'emprunts? N'empêchera-t-il pas les ventes, par l'impossibilité pour l'acquéreur de compter immédiatement le montant total du prix de la propriété, qu'exigera sans doute le vendeur pour échapper à l'impôt?

Il est présumable que l'assemblée constituante, dérogeant à ce décret trop précipitamment élaboré, viendra, par des modifications équitables, calmer les inquiétudes d'une masse de petits rentiers, pour lesquels la soustraction de 1 p. 100 sur le capital serait un élément de ruine irréparable. Que l'on frappe le riche, c'est justice, et le peuple y applaudira; mais qu'on laisse au moins au pauvre son morceau de pain sec.

On attend donc avec impatience une réforme si nécessaire dans l'espérance d'en finir enfin avec ce vieil adage:

Et vous, pauvres moutons, toujours on vous tondra.

D....

LOUIS BLANC.

Au sujet de l'affaire de M. Louis Blanc, la Réforme dit: Il fallait son complot à la réaction, pour le service de ses rancunes et de ses catilinaires, et l'on a cédé: l'on a fait de l'investigation, de la police, du réquisitoire, comme au bon temps de la monarchie; on a voulu donner à la peur ses grandes assises. Encore une fois, voilà la faute!

Ah! magistrats de la République, il y a dans toute la cité des placards qui portent la guerre civile; il y a dans les intérêts de la haute banque et des riches monopoles, des haines associées qui poussent l'Etat à la banqueroute et les prolétaires à la faim. Tous ces complots pourtant vivent à l'aise, et vous ne les voyez pas, et vous fécondes, à leur profit, les folies d'un jour.

Votre démission, le peuple l'accepte, il la ratifie; car le danger n'est pas où vous l'avez cherché; car on ne sauve pas la République en poursuivant avec fureur une mauvaise parodie des Gracques, tandis qu'on laisse l'aristocratie s'agiter et grandir!

Ni vous ni d'autres pourtant n'empêchez la révolution française de se développer. Quels que soient les périls du jour, elle est en marche ascendante; elle a pour elle le peuple et les idées. Mais vous auriez pu la servir, et vous ne l'avez pas voulu; mais vous regardiez du côté de Vincennes quand il fallait songer à tous nos Coblenz!

ORDRE DE LA LÉGIION-D'HONNEUR.

On a raison de dire: vieux soldat, vieille croûte. Le vieux grognard folâtre avec sa croix, comme l'enfant avec sa poupée. Ils pleurent l'un et l'autre quand on leur parle de leur enlever leur hochet. La lettre suivante en est une preuve.

Nous concevons que celui qui a gagné sa croix sur le champ de bataille y soit fortement attaché. Mais sur une croix justement placée, il y en a cinquante que le hasard et l'intrigue ont produites. Ne craignez rien, vieux braves, la patrie reconnaissante laissera briller sur votre poitrine le signe de l'honneur; mais ceux qui ne l'ont pas mérité en seront privés, et c'est de toute justice; votre décoration n'en aura que plus de prix.

Paris, le 5 juin 1848.

A. M. de Tracy, colonel de la 1^{re} légion.

Dans la séance d'hier, M. le commandant supérieur de la garde nationale de Paris, ayant, comme représentant,

demandé la suppression de l'ordre de la Légion-d'Honneur, a appelé des hochets, les décorations de cet ordre d'origine toute nationale; il ne m'est plus permis de servir sous les ordres de M. Clément Thomas.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien lui faire connaître que je donne ma démission du grade de lieutenant de la 8^e compagnie du 3^e bataillon que vous commandez.

Cette détermination ne m'est pas dictée par une vaine susceptibilité, mais elle est l'expression d'un sentiment que vous apprécierez et un témoignage public attestant que je repousse, comme tout homme de cœur, et comme elle sera repoussée par tous les légionnaires, l'atteinte qu'on a osé porter à l'institution de la Légion-d'Honneur, à laquelle je suis fier d'appartenir.

Je regrette de me séparer ainsi de la garde nationale; je m'honorais d'être dans ses rangs et de pouvoir encore y être utile à mon pays, après l'avoir servi sur les champs de bataille.

Je dois la croix que je porte à seize campagnes et dix blessures; je la tiens donc pour honorable et sérieusement honorable; elle ne peut être considérée comme un hochet, et qualifiée telle, que par ceux qui ne l'ont pas méritée ou qui ne sauraient pas la défendre.

Lorsque la garde nationale aura passé sous le commandement d'un autre chef élu par elle, représentant ses véritables sentiments, je rentrerai dans ses rangs pour y défendre encore la République et l'ordre, comme tout citoyen doit s'empresser de le faire.

Agréer, etc.

THIÉRION,

Commandeur de la Légion-d'Honneur,
ex-colonel de cavalerie en retraite.

VIOLATION DE LA LIBERTÉ DES TRAVAILLEURS.

Encore une atteinte de la commission exécutive contre la liberté individuelle, contre la liberté du travail!

Un arrêté (voir notre numéro d'hier) invite les maires à ne pas délivrer de passeports aux travailleurs de France pour Paris, à moins qu'ils ne justifient qu'à leur arrivée ils trouveront du travail ou une existence assurée. Et il menace les travailleurs qui se présenteraient aux barrières sans moyens d'existence, de les faire reconduire dans leurs communes.

C'est un abus tyrannique de la législation sur les passeports. Le passeport est une feuille sur laquelle on écrit: *Les autorités donneront aide et assistance au citoyen N.* Aucun maire ne peut refuser cette feuille au citoyen qui se présente et se fait connaître. Il n'a pas le droit de lui demander quels sont ses moyens d'existence, ce qu'il veut faire, les motifs de son voyage, etc.

Les bourgeois, rentiers, propriétaires et avocats, comme il y en a dans la commission exécutive, trouveraient fort impertinent le maire qui s'enquerrait de leurs raisons de voyage, de leurs ressources pécuniaires, quand ils vont demander un passeport.

Pourquoi donc le citoyen travailleur serait-il soumis à une pareille inquisition? Ne sommes-nous pas tous égaux? n'avons-nous pas tous le droit de circuler en France avec une égale liberté? Y a-t-il liberté pour les propriétaires et non pour les travailleurs?

Vous dites que vous ne voulez plus de classes, et vous nous reprochez nos distinctions; qu'est-ce donc que ce procédé qui empêche les travailleurs de sortir de leur commune?

Il parait, de plus, que la commission exécutive va charger les commis d'octroi de vérifier les citoyens comme les paquets. Les bourgeois pourront passer aux barrières; mais les travailleurs qui se présenteront aux barrières sans moyens d'existence seront immédiatement renvoyés.

Les cinq rois mettent cela sur le papier. Mais ils ne l'exécuteront pas. La tyrannie n'est plus possible en France. Nous avons tous la liberté. (*Vraie République.*)

Actes officiels.

Le citoyen Crémieux a envoyé ce soir à la commission du pouvoir exécutif sa démission de ministre de la justice.

Le *Moniteur* du 26 mai a fait connaître que, par décision du ministre de la guerre, la commission de défense nationale, ayant terminé ses travaux, cessait d'exister, et qu'une commission consultative d'organisation, composée des membres qui constituaient la commission de défense, était appelée à étudier et préparer les projets de lois destinés à modifier l'organisation de l'armée de la République, conformément aux principes démocratiques qui forment la base de nos institutions politiques nouvelles.

Le ministre de la marine a pensé qu'il était indispensable qu'un travail semblable fût entrepris relativement aux divers corps de ce département. En conséquence, M. le vice-amiral Casy vient de saisir le conseil d'amirauté, récemment reconstitué, de l'étude, sous leurs diverses faces, des graves et importantes questions que doit soulever une pareille matière.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

ed et sup

Paris, 6 juin.

Le citoyen Crémieux s'est décidé hier soir à donner sa démission, et l'on annonce que les autres membres du ministère et une partie de la commission exécutive vont suivre cet exemple.

Pour celui qui lit attentivement le compte-rendu de la séance d'hier, la chute du ministère et de la commission exécutive n'est pas douteuse. Mais la simple lecture ne suffit pas pour qu'on puisse se faire une idée exacte

de ce qui s'est passé hier à cette séance. Jamais assemblée législative n'avait témoigné un plus accablant mépris pour un ministre. Nous voilà revenus aux temps de la monarchie. Joinville, Henri V et Napoléon ne sont pas loin. Vainement le citoyen Crémieux a-t-il cherché à se débattre contre les assertions des citoyens Portalis, Landrin et J. Favre; l'ordre du jour pur et simple a clos ces révoltants débats.

On avait déjà annoncé que le citoyen Portalis avait voulu demander à l'assemblée nationale l'autorisation de poursuivre le citoyen Louis Blanc, mais que le citoyen Crémieux s'y était opposé. Il paraît néanmoins que le procureur de la République et le procureur-général ayant reconnu qu'on ne pouvait pas poursuivre davantage l'instruction de l'affaire de 15 mai s'ils ne pouvaient pas traiter le citoyen Louis Blanc comme prévenu, avaient réitéré leur demande auprès du ministre de la justice. C'est alors que la question a été portée au sein de la commission exécutive, qui a décidé, à la majorité de trois voix contre deux, qu'il y avait lieu de demander à l'assemblée nationale l'autorisation de poursuivre. On ajoute que les deux membres dissidents, les citoyens Lamartine et Ledru-Rollin, ont déclaré, dans la journée de vendredi dernier, que si la demande en autorisation était accordée ils se retireraient. Ils se sont également prononcés contre la présentation de décrets sur les attroupements et l'affichage, attendu qu'ils regardaient ces décrets comme attentatoires à la liberté.

Pourquoi, en effet, s'est-on battu en février? pour défendre et conquérir un droit qu'on veut déjà nous ravir. La conduite des citoyens Lamartine et Ledru-Rollin explique le vote des citoyens Crémieux et Flocon, qui marchent dans le même sens que ces deux illustres citoyens. Mais les membres dissidents de la commission exécutive se sont crus, dit-on, attaqués personnellement par le résultat de la séance d'hier à l'assemblée nationale, et tous les deux se sont décidés à donner leur démission. Il paraît néanmoins que par suite des démarches faites dans la soirée par les citoyens Arago, Marie et Garnier-Pagès auprès des deux autres membres de la commission, ils ont consenti à ajourner leur démission. Nous voyons en effet, ce matin, que le *Moniteur* annonce la démission du citoyen Crémieux, mais qu'il ne fait pas mention de celles des citoyens Lamartine et Ledru-Rollin.

On signe en ce moment dans toutes les légions de Paris une pétition qui sera adressée à l'assemblée nationale pour demander qu'il soit procédé dans le plus bref délai à l'élection du commandant en chef de la garde nationale parisienne.

On assure que, d'après le désir d'un nombre de membres de l'assemblée nationale, le ministère de la justice a été offert au citoyen Jules Favre; mais que les autres ministres ont déclaré qu'ils donneraient leur démission si le citoyen Jules Favre était nommé à ce poste.

On annonce que par suite de nouvelles difficultés élevées par le gouvernement brésilien, au sujet de l'affaire des amazones, l'ordre a été envoyé à la corvette *l'Astrolabe*, commandée par le capitaine de frégate Tardy de Montrevel, de rentrer en France.

On assure que le citoyen capitaine de vaisseau Pujol, commandant des établissements français de l'Inde, va être nommé contre-amiral.

Les citoyens Landrin et Portalis ont écrit le jour même de leur démission au citoyen bâtonnier de l'ordre des avocats près la cour d'appel de Paris, pour réclamer leur inscription sur le tableau.

Le pape Pie IX vient d'envoyer à Inspruck, auprès de l'empereur d'Autriche, M. Morichini, ancien nonce à Munich, et en dernier lieu ministre des finances, avec une mission extraordinaire ayant pour objet le rétablissement de la paix entre l'Autriche et l'Italie et l'évacuation des troupes autrichiennes du territoire de la Lombardie.

Les patrons des divers corps d'état s'empressent de tous côtés de suivre l'exemple que leur ont donné les monteurs en bronze, et de demander des avances au gouvernement pour rouvrir leurs fabriques. Les chapeliers, entre autres, s'engagent à faire travailler leurs anciens ouvriers de manière à leur assurer provisoirement pour vingt francs d'ouvrage par semaine, jusqu'à ce que la reprise des affaires leur permette d'augmenter les travaux. Une demande a déjà été adressée par les fabricants au ministre des travaux publics et au citoyen Vavin, liquidateur de l'ancienne liste civile, pour en obtenir les travaux de réparations rendus indispensables par les dégâts commis au moment de la révolution de Février.

Voici l'ordre dans lequel se présentent les noms des candidats à l'assemblée nationale, dans la majeure partie des sections du deuxième arrondissement de Paris: Goudchaux, Changarnier, Moreau, Thiers, Achille Fould, Emile de Girardin, Victor Hugo, Caussidière, Passy, Horace Say, Boissel.

A l'heure où nous écrivons, nous ignorons même le relevé général du deuxième arrondissement; ce n'est qu'à huit heures du soir que le dépouillement général aura lieu dans les diverses mairies.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 5 juin.

Résultat du scrutin pour la nomination du président. Nombre des votants, 696.

Le citoyen Sénard obtient 595 voix. En conséquence, il est proclamé président de l'assemblée nationale pendant un mois.

La chambre se retire dans les bureaux pour procéder à l'élection des vice-présidents et des secrétaires.

Le ministre de l'intérieur présente trois projets de décret: le premier relatif aux élections municipales; le deuxième aux attroupements armés ou non armés; le troisième à l'allocation d'un crédit pour fonds spéciaux.

Un représentant s'écrie: C'est-à-dire les fonds secrets, un vote de confiance

Le citoyen Degeorge, l'un des secrétaires, donne lecture du projet relatif aux attroupements et qui se compose de dix articles.

Le président proclame ensuite le résultat du scrutin pour la nomination des vice-présidents.

Les citoyens Bethmont, Marrast, Corbon, Cormenin, Portalis et Lacrosse ayant obtenu chacun la majorité des suffrages, sont proclamés vice-présidents de l'assemblée.

Le dépouillement du scrutin pour la nomination de trois secrétaires a donné le résultat suivant:

Les citoyens Edmond Lafayette, Landrin et Bérard ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, sont proclamés secrétaires.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 6 juin.

Présidence du citoyen SÉNARD.

A une heure la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour indique l'installation du bureau définitif.

Le citoyen Buchez donne lecture d'un discours assez étendu dans lequel il résume les travaux de l'assemblée, puis il invite le citoyen Sénard à le remplacer au fauteuil. Le citoyen Sénard, après l'accolade fraternelle, adresse ses remerciements à l'assemblée:

Je n'essaierai pas de vous remercier, citoyens collègues; je n'ai pas de mots qui puissent exprimer la reconnaissance dont je suis pénétré; je me féliciterai toujours qu'une complète communauté d'idées et d'opinions m'ait appelé à l'insigne honneur de vous représenter. (Très-bien.) Pour ces hautes fonctions, j'ai compté plus sur votre indulgence que sur mes forces; elle ne me fera pas défaut, je n'en doute pas, pas plus que mon zèle et ma bonne volonté. Le temps des discussions irritantes est passé; j'espère que l'assemblée procédera à la discussion des graves questions d'intérêt public avec ce calme et ce recueillement qui est la majesté des assemblées délibérantes (Très-bien!) La France a besoin d'ordre (bravo!) de sécurité! Ce n'est qu'à ces conditions que la confiance, que le crédit peuvent renaitre! et avec la confiance et le crédit, la prospérité matérielle, qui est la vie d'un Etat. (Approbation.) La France a compté sur vous sur une administration ferme et unie pour obtenir ces résultats; elle ne sera pas trompée dans son espérance. (Très-bien! Très-bien!)

Un mot, en terminant, à mon honorable prédécesseur. Je crois être l'interprète des sentiments de l'assemblée, en lui exprimant ses remerciements pour son dévouement et son abnégation dans les circonstances si fâcheuses et si graves que nous avons traversées. (Bravos prolongés.)

Le citoyen Avon demande que l'assemblée consacre toutes les semaines un jour à l'audition des pétitions. — Adopté, sauf les cas d'urgence pour certaines discussions.

Le citoyen abbé Fayet: Au nom de plus de cent de mes collègues, je viendrai de nouveau réclamer contre la disposition de la salle. Il est bien certain qu'un grand nombre de nos collègues, avec la meilleure volonté, n'entendent rien; il est tel de nous qui ne peut savoir que par le *Moniteur* du lendemain pourquoi il a voté la veille. (Rires.)

Le citoyen ministre des travaux publics: Le ministre des travaux publics a dû se préoccuper de la difficulté signalée par le préopinant dès lors que les inconvénients du local actuel n'ont été que trop évidents. On a songé s'il ne serait pas possible de changer le lieu de nos délibérations, en les transportant, soit dans l'ancienne chambre des députés, soit aux Tuileries. Mais l'un et l'autre ne pourraient se faire sans de grands travaux et beaucoup de temps.

Le citoyen Laboissière, au nom de la commission, présente quelques observations et propose à l'assemblée de charger efficacement la commission de s'entendre avec le ministre et les architectes.

Le citoyen Bureau de Puzy, questeur: Peut-être y aurait-il un moyen plus simple d'arriver au résultat que nous désirons tous. Plus de silence dans les délibérations. (Réclamations.)

L'incident est clos par quelques mots du citoyen Fayet.

Le citoyen Duclerc, ministre des finances, dépose le projet de décret sur le budget rectifié de 1848. (Acte est donné.)

Le citoyen Vivien, rapporteur de la commission du règlement, soumet à l'assemblée une nouvelle proposition de la commission, relative aux renvois faits à divers comités d'une même pétition ou proposition; dans ce cas la chambre décidera lequel de ces comités sera chargé du rapport.

Le citoyen Duclerc, ministre des finances: Il est bien entendu que la mesure n'aurait pas d'effet rétroactif.

Le citoyen Vivien: J'en demanderai pardon au citoyen ministre; au contraire de la pensée de la commission, la mesure réglerait le passé comme l'avenir. (Rires.)

Le citoyen Ferrouillat rend compte du renvoi fait au comité des travailleurs de sa proposition annexée au projet de décret relatif au conseil de prud'hommes. Cette proposition, comme on sait, crée une exception pour trois villes dont les intérêts spéciaux ne se trouveraient pas suffisamment protégés par la loi générale.

Un membre demande une disposition plus libérale et qu'elle soit rédigée de façon à pouvoir s'étendre à toutes les localités où les mêmes intérêts se trouveraient en présence.

Le citoyen ministre de l'agriculture appuie la proposition.

Le citoyen Ferrouillat: J'ai parlé comme rapporteur; mais comme auteur de la proposition, je ne pourrais que me rallier à cette rédaction qui était d'abord la mienne. L'article serait donc ainsi conçu:

« Dans toutes les villes où comme à Lyon, Nîmes, St-Etienne, les nécessités de la fabrication mettent en présence trois intérêts distincts, les conseils de prud'hommes seront composés de deux chambres, l'une composée de chefs d'atelier ou d'ouvriers, l'autre de chefs d'atelier et de marchands-fabricants. »

Après une observation du citoyen Lefranc et une rectification, l'article 1^{er} est adopté.

L'article 2, relatif à la composition et réunion de l'assemblée électorale n'amène aucune discussion; il est adopté ainsi que les articles 3, 4 et 5.

Dépôt du rapport concernant le dégagement des effets rendus aux déposants depuis le 24 février. — Discussion fixée jeudi.

L'ordre du jour indique la discussion du projet de décret relatif à l'indemnité à accorder au président.

Après quelques discussions, le citoyen président annonce qu'il va mettre aux voix divers amendements proposés.

D'abord un chiffre de 1,000 fr. par mois. (Rumeurs) Ce chiffre est rejeté; 2,000 fr. (Il est rejeté.) 3,000 fr. (Nouvelles rumeurs.)

Le comité secret est de nouveau demandé par un membre de la droite, qui déclare qu'on ne peut mettre ainsi la présidence à l'enchère. (Très-bien.) Et pour apprécier les charges, il faut les connaître.

Le citoyen Babaud Larivière conjure l'assemblée de mettre un terme à ce douloureux débat.

Le citoyen Destongrais : Vous faites de l'aristocratie dans la démocratie ; je vous supplie de ne pas répéter l'assemblée nationale. (Aux voix ! aux voix !)

Le chiffre de 5,000 fr. est mis aux voix et rejeté.

Un membre propose 3,500 fr. (Tumulte et interruption.) Cet amendement n'est pas appuyé.

Le chiffre de 4,000 fr. est définitivement adopté.

Art. 2. Une indemnité de 500 fr. par mois est accordée aux questeurs de l'assemblée nationale pendant toute la durée de leurs fonctions. — Adopté.

Le citoyen Sénard reprend sa place au fauteuil.

Le citoyen Bineau a la parole pour le dépôt d'un rapport. Ce rapport est relatif au décret de rachat des chemins de fer.

Votre commission, dit-il, a l'honneur de vous proposer le rejet du décret.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret proposé par le comité des finances.

Le citoyen Léon Faucher : Je viens proposer à l'assemblée de renvoyer à jeudi la discussion du décret. Si nous demandons cette remise, c'est que le ministère a déposé aujourd'hui le budget, et que l'examen du budget peut modifier les résolutions de la commission. Ce que nous voulons avant tout, ce qu'il y a de plus pressé, c'est de relever le crédit, et pour relever le crédit nous ne connaissons qu'une chose, la fidélité aux engagements. Je n'admets pas plus une banqueroute partielle qu'une banqueroute générale.

Le citoyen Garnier-Pagès monte à la tribune, et soutient que le rachat des chemins de fer peut seul faciliter les moyens d'opérer une conversion qui permettra de sortir de la situation sans affecter le crédit.

Le citoyen Billault se dirige vers la tribune. Enfin, le citoyen Berryer qui avait demandé la parole auparavant, réclame son tour et monte à la tribune avant le citoyen Billault. Nous demandons que notre projet qui est un projet secourable ait la préférence sur un projet ruineux ; nous voulons que le projet soit mis à l'ordre du jour, nous le demandons pour l'honneur de la République. Jeudi le ministre pourra nous combattre en nous montrant la lumière dont les cieux rayonnent.

Le citoyen Berryer s'attache à démontrer qu'il n'y a aucune différence à établir entre les bons du trésor et les fonds des caisses d'épargne. Les bons du trésor ne sont pas un papier privé, c'est le capital de la France, c'est le capital réalisable à l'instant pour le paiement des salaires des travailleurs. Les bons du trésor c'est le capital avec lequel l'entrepreneur, le manufacturier, le fabricant paie ses ouvriers ; ce n'est pas plus la propriété du riche que celle du pauvre.

Le citoyen Garnier-Pagès : Nous ne voulons pas plus que vous faire faire banqueroute à la France ; seulement nous ne voulons pas rembourser dans un moment où il y aurait dépréciation pour l'Etat. Le cours de 70 fr. pour le reste est évidemment un cours fictif ; nous croyons à la hausse, nous croyons à l'affermissement de la paix ; c'est pour cela que je viens vous demander l'ajournement (Aux voix ! aux voix !)

Le citoyen Billault : Depuis un mois qu'entendez-vous autour de vous : que fait donc l'assemblée. Ayant en mains tous les chiffres, tous les détails, il était du devoir du comité des finances de venir enfin ici, quand le gouvernement n'a pas de combinaisons sérieuses à nous opposer, nous proposer de mettre un terme à la crise financière.

La séance continue.

Italie.

NAPLES, 31 mai. — On craint que le gouvernement, se voyant menacé et serré de près, ne donne aux lazzaroni les armes qu'il a reprises aux citoyens, et qu'il n'accomplisse un nouvel acte de vengeance barbare. Dieu nous en préserve !

Une députation de Calabrais s'est présentée au palais où elle n'a pas été reçue. Le roi et les ministres s'efforcent de paraître tranquilles, mais leurs actions trahissent leurs véritables sentiments.

Quelques journaux supprimés dans les derniers événements, commencent à reparaitre ; mais de libéraux ils sont devenus royalistes. D'autres critiquent à mots couverts la conduite du gouvernement, qui se tait par impuissance et ne laisse rien transpirer sur la ligne de conduite qu'il est dans l'intention d'adopter.

Plusieurs mandats d'arrêts ont été lancés. On ignore les noms de ceux sur qui tombent ces rigueurs. Scialoja qui s'était réfugié à bord de la flotte française, est parti pour Rome.

PADOUE, le 30 mai. — Un soldat italien arrivé de Vérone, après avoir déserté l'armée autrichienne, rapporte que les troupes de la garnison sont dans la démoralisation la plus complète. Les Italiens désertent par bandes nombreuses ; les Hongrois n'osent le faire, quoique en ayant l'intention, parce que leurs officiers leur font entendre que les Italiens les massacraient.

Nouvelles importantes de Mantoue.

Le Bulletin officiel du 3 juin annonce qu'un combat sanglant a eu lieu entre les Piémontais et les Autrichiens sortis de Mantoue renforcés par les troupes de Radetzky, qui depuis deux jours était parti de Vérone. Après avoir essuyé de rudes pertes, ceux-ci essayèrent de rentrer dans Mantoue, mais les Hongrois qu'on y avait laissés pour la défendre en ont fermé les portes. En sorte que le corps d'armée ennemie fut contraint de se replier sur Assola ; hier il était campé entre Césarée et Assola ; aujourd'hui, nous l'espérons, il essuiera une nouvelle défaite.

On annonce qu'avant hier les Toscans, surpris par des forces supérieures de l'ennemi, ont fait bonne contenance, et qu'après avoir fait des prodiges de valeur, pris entre le feu de quatre batteries et investis par des forces considérables, ils ont essuyé de fortes pertes.

La nouvelle de la fermeture des portes de Mantoue est confirmée par deux lettres postérieures aux renseignements reçus précédemment. (Pensiero Italiano.)

Nous recevons à l'instant des nouvelles de Livourne qui annoncent qu'un soulèvement général a éclaté à Naples. Les provinces sont accourues en masse au secours de la capitale et le roi est, dit-on, entre les mains du peuple. La justice de Dieu aura vengé le sang italien ! Nous attendons la confirmation de cette nouvelle. (Riforma.)

Milan, 3 juin. — Voici le relevé des votes inscrits jusqu'à ce jour aux registres ouverts pour l'annexion immédiate de la Lombardie au Piémont :

	Pour l'union immédiate.	Pour l'ajournement du vote.
Milan et la province,	429,440	272
Crémone et la province,	47,064	24
Lodi et Créma, et la province,	46,866	69

Ainsi le doute n'est plus permis, Charles-Albert sera notre roi. (Correspondance particulière.)

Espagne.

On parle toujours du remplacement du ministre des finances, Bertrand de Lis, bien que la reine ait, dit-on, refusé une première fois la démission qu'il avait offerte. Il paraît qu'il aurait insisté de nouveau et que le conseil des ministres se serait assemblé pour prendre une décision définitive à ce sujet. Cette retraite, au reste, n'aurait qu'une bien faible importance et ne changerait rien à la marche des choses.

Le mal de la situation ne consiste pas dans tel ou tel ministre, ni même dans tout le cabinet ; il est dans le système lui-même, radicalement et forcément mauvais.

Le gouvernement s'agit vainement au milieu des embarras qui l'environnent : une difficulté vaincue fait place à une nouvelle difficulté, un péril à un autre péril.

Après le dernier mouvement de Madrid, on a disloqué un ou deux régiments ; voici maintenant qu'on vient d'en faire autant à Séville. Le régiment de l'Infante, 4^e de cavalerie, est et demeure dissout. Ordre est donné de poursuivre les membres de ce corps qui ont pris part à la sédition. Les chefs et officiers qui y sont restés étrangers seront placés dans d'autres corps, quand il y aura lieu et suivant les circonstances ; en attendant, ils sont mis en non activité. Les sergents, caporaux et soldats qui sont restés fidèles seront disséminés dans d'autres corps. Les drapeaux seront déposés au musée d'artillerie, et les armes et bagages dans des magasins.

Triste remède que la dissolution des régiments, remède qui ne prévient pas le mal. C'est ainsi qu'à Malaga on a arrêté plusieurs officiers soupçonnés d'avoir machiné un pronunciamiento. Une trentaine d'arrestations ont été faites en outre, sans parler de bon nombre d'exils et de bannissements.

Le 24 mai, Raczinski, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Prusse en Espagne, est arrivé à Cadix sur un paquebot anglais. Le chef politique de cette ville a été le féliciter. L'envoyé prussien ne s'est pas arrêté à Cadix, et le lendemain 25 il est arrivé à Séville sur le bateau à vapeur l'Adrien. Il devait continuer sa marche vers Madrid.

Dans la nuit du 24 mai, le général Francisco Armero s'est embarqué à Cadix sur la corvette Colon. Il se rend à la Havane.

L'état financier de la place est ce qui préoccupe le plus sérieusement les esprits. Le numéraire est d'une excessive rareté, et les billets de la banque perdent de 40 à 11 pour 100. Les affaires commerciales sont stationnaires et les opérations sur les fonds publics sont nulles.

Quelques personnes avaient conçu des craintes pour le paiement du semestre de juillet, mais ces craintes ne sont pas fondées. Le gouvernement s'est entendu et arrangé avec la maison Baring et Rotschild pour avoir les sommes nécessaires afin de payer le semestre intérieur et étranger. Le gouvernement doit donner en échange des sommes nécessaires du vif argent à des prix conventionnels. Aussi les craintes de non paiement ont-elles complètement disparu.

Il paraît qu'à Madrid, Narvaez est à bout de ressources, car il a fait publier une prétendue adresse d'officiers carlistes de la Navarre qui félicitent Isabelle de l'énergie qui a été déployée contre la dernière émeute. Un mensonge aussi grossier ne pouvait trouver que des incrédules. C'est ce qui est arrivé. (Sentinelle des Pyrénées.)

CHRONIQUE LOCALE.

La commission instituée pour distribuer la commande d'écharpes et drapeaux ayant été informée que, contrairement aux conditions formulées dans l'affiche du 8 mai, art. 3, il y avait plusieurs métiers d'écharpes et de drapeaux dans certains ateliers, vient de prévenir de nouveau les parties intéressées qu'elle refusera d'estampiller toutes les pièces qui se trouveront en contradiction avec ses arrêtés.

Le maire provisoire de Lyon donne avis qu'à partir de demain jeudi, 8 juin, jusqu'au lundi 12, les électeurs qui n'ont pas encore reçu leurs cartes devront les retirer à l'Hôtel-de-Ville, grande salle, escalier à droite, de dix heures du matin à trois heures après midi.

Un petit journal, organe des nouveaux convertis à la République, est étonné de voir figurer, comme candidat à une inspection des écoles primaires, un membre du comité exécutif de Lyon.

Les républicains de la veille sont bien plus étonnés de voir encore, à la tête de l'académie de Lyon, le précepteur des enfants de l'infâme Guizot, et de voir aujourd'hui ce même citoyen se porter candidat au conseil municipal de Lyon.

Nous avons annoncé que le club Central se proposait de reviser ses listes. On nous apprend qu'il vient de nommer une commission active qui se divisera dans toutes les sections et qui, dans celles où il n'y a pas de clubs, se mettra en mesure d'en créer pour la circonstance.

Une première réunion aura lieu pour la discussion préalable et pour l'interrogatoire des candidats. La seconde sera consacrée à la votation préparatoire. Une affiche fera connaître le jour et le local de la convocation.

En réponse aux faussetés que fait courir le parti rétrograde contre le citoyen Métra, on nous communique une lettre du citoyen E. Laforest, dans laquelle le citoyen maire déclare que les bons dont on fait un crime au citoyen Métra de s'être servi, lui avaient été donnés par le maire lui-même pour l'achat de deux épées, l'une pour lui et l'autre pour un officier de la garde nationale auquel ses moyens pécuniaires ne permettaient pas d'en acheter une.

Le club de l'Egalité engage les électeurs de la troisième section qui éprouveraient des difficultés pour l'obtention de leurs cartes, à se présenter à l'une des adresses suivantes, où on y pourvoira :

- Les citoyens Troncey, rue de Gadagne, 10 ;
- Perrin, rue Juiverie, 10, au 4^eme ;
- Chastaing, journaliste, rue St-Jean, 55 ;
- Cussinet, rue du Bœuf, 52 ;
- Vincent, rue du Bœuf, 15 ;
- Buby, montée du Garillan, 25 ;
- Mollard, place du Change, 53 ;
- Davet, place St-Jean.

Depuis que l'on a établi un gardé-fous sur le chemin des Etroits, la plus grande partie des voitures qui prenaient le pont de la Mulatière et le quartier Perrache pour se rendre dans l'intérieur de la ville, passe aujourd'hui par la Quarantaine et le pont Tilsitt.

Le péage exigé sur le pont de la Mulatière est onéreux pour les voituriers. Ils préfèrent, afin de l'éviter, se condamner à un assez long détour.

Le quartier Perrache se ressent vivement de l'abandon où il est laissé ; et nous engageons ses habitants à prendre l'initiative d'une pétition au gouvernement et à solliciter le libre passage sur le pont de la Mulatière. Ce pont peut être considéré comme faisant la jonction de deux grandes routes. Le système des barrières n'existe plus en France, et c'est le maintenir d'une manière indirecte que faire payer le passage sur un point si important.

Le citoyen Henri (Auguste-Autoine) a été nommé juge de paix du canton de Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), en remplacement du citoyen Blanchon.

Par arrêté du commissaire de la République pour le département du Rhône, en date du 28 mai dernier, le citoyen Villet, agent de police à la Croix-Rousse, a été nommé officier de paix au même lieu, en récompense de ses longs et bons services.

Nous sommes prévenus que dans le cas où, pour les élections communales de mardi prochain, il y aurait lieu de procéder à un second tour de scrutin, ce nouveau tour serait renvoyé au surlendemain 15, et non pas au lendemain, ainsi qu'on aurait pu le croire d'après le texte de l'affiche, par suite d'une faute d'impression.

Le citoyen Pallu, conseiller municipal à Villeurbanne, et patriote connu de vieille date, vient d'être nommé à l'unanimité, moins une voix, au grade de capitaine de la garde nationale de cette localité. Nous applaudissons au choix des électeurs, ils ne pouvaient élire un républicain plus dévoué et plus énergique.

Le conseil municipal de la ville de Pézenas (Hérault) vient de décider que dorénavant le public serait admis à ses délibérations. Nous espérons que notre ville adoptera cette mesure, qui déjà a été adoptée par la commune de Caluire.

Au citoyen rédacteur du Peuple Souverain.

Lyon, le 4 juin 1848.

Citoyen, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une réponse à votre lettre du 30 mai, dans laquelle vous m'avez plus vu dans mes fonctions d'estampilleur pour la commande des écharpes et des drapeaux, je vous la présente ci-joint. Je vous fais connaître le motif de mon élimination, afin que vous jugiez par vous-même : je pense que votre jugement doit peu s'accorder avec le jugement des signataires qui sont au bas de l'arrêté ci-joint.

Un mauvais service a été fait par le citoyen Morel, soit par son inexactitude à faire ses estampillages, soit en étant arrogant le droit de délivrer, de son chef, des seconds métiers dans les ateliers, lorsque le règlement fait par la commission le défendait formellement.

Comme cette manière d'agir a jeté le trouble et des entraves dans la marche du bureau, et a attiré à la commission une foule de réclamations,

La commission exécutive a décidé, dans sa dernière séance de ce jour, mercredi vingt quatre mai mil huit cent quarante huit, que le citoyen Morel est, et reste démis de ses fonctions, pour ce qui regarde la commission exécutive.

Vu et approuvé : EDANT, CHASTAING, PERRACHE, BRAGHET.

Départements.

LOIRE-INFÉRIEURE. — On fait bien d'avoir pour le clergé des prévenances qui vont jusqu'à lui laisser violer la loi. Voici encore un fait qui le prouve. Les marins de la Loire sont en grande majorité animés du sentiment républicain. Le 12 du mois dernier, plusieurs d'entre eux se réunirent et plantèrent au bourg de la Patache, commune de Champtoceaux, un arbre de la liberté, puis ils allèrent arborer les couleurs nationales sur l'église de Champtoceaux. Huit jours après, profitant d'un travail de réparation auquel on se livrait sur la toiture de l'église, le curé donna l'ordre au couvreur d'enlever le drapeau qui flottait sur l'édifice, et si le drapeau y est encore, c'est uniquement parce que le couvreur refusa de se rendre aux désirs de M. le curé, à moins d'une requête du maire. (National de l'Ouest.)

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans un journal : « M. le prince de Joinville paraît, dans ses lettres, fort inquiet de l'avenir de fortune de la famille d'Orléans, à tel point qu'il prévoit le cas où la princesse sa femme, et les princesses ses belles-sœurs, seront obligées de gagner leur vie à la pointe de leur aiguille. Une personne sur l'exactitude de laquelle nous avons lieu de compter, nous communique un renseignement que nous nous hâtons de rendre public, afin de rassurer M. le prince de Joinville et ses frères. D'après ce renseignement, leur père avait, le 1^{er} mars 1848, vingt-deux millions de francs, placés chez M. Marigni, à la Nouvelle-Orléans. »

Frank-Carré.

On assure que l'ordre a été donné par le comité exécutif, au sieur Frank-Carré, de Rouen, de se rendre à Paris. Il est chargé, dit-on, par le gouvernement, de diriger la procédure relative à l'échauffourée du 15 mai. C'est, ajoute-t-on, pour le récompenser du zèle qu'il a montré contre les républicains dans l'affaire des massacres de Rouen. Cette récompense, en effet, lui était bien due. Il était, au reste, naturel de charger le sieur Frank-Carré de cette belle affaire; on devait, en effet, réserver à ce royaliste républicain le plaisir de demander une seconde fois la tête des citoyens Barbès et autres, n'ayant pu obtenir cette douceur une première fois, quand il était procureur-général de la cour des pairs. (Commune de Paris.)

Bugeaud.

L'ex-maréchal Bugeaud quitte Excideuil et revient à Paris; au train dont vont les choses, le bonhomme de Transnonain espère à son tour retrouver son titre de gouverneur de Paris, qu'il avait perdu sur les barricades. Ainsi, avant peu de temps, on verra briller aux revues du Champ-de-Mars cette épée offerte le 25 février à la République; on pourra remarquer encore à la poignée de cette illustre épée des caillots du sang du peuple, ces véritables rubis de la réaction. (Idem.)

Encombrement des prisons.

Le journal la Réforme fait remarquer que toutes les geôles se remplissent de républicains, et se demande où le gouvernement prétend aller avec un système de pareille folie; l'avenir, suivant nous, est chargé de faire la réponse dans un sens qui ne peut être douteux; en attendant, il faut plaindre ces hommes issus des barricades, qui sont obligés, pour se maintenir au pouvoir, de combler les prisons et de les agrandir. Des ordres ont été envoyés, à ce qu'il paraît, au Mont-Saint-Michel et à la citadelle de Doullens; ces tigres à face humaine qui faisaient mourir d'une mort lente les prisonniers de la royauté ont été réinstallés. On dit même que le nombre des arrestations va devenir si énorme que le gouvernement va renvoyer l'atelier des tailleurs de la prison de Clichy, cette prison étant aujourd'hui d'une nécessité absolue. Du courage, messieurs, nous voilà bientôt revenus aux beaux jours de 1813! (Idem.)

LETTRE DE BARBÈS.

Le citoyen A. Barbès envoie au club de l'Égalité et de la Fraternité, une lettre en réponse à une adresse que lui avait envoyée ce club.

La voici :

Citoyens,

J'ai reçu votre adresse, beaucoup trop élogieuse pour moi; elle ne m'en inspire pas moins le plus vif sentiment de gratitude. Vous êtes une des plus pures voix de la Révolution et du devoir, qui me dit : « Frère! la route que tu suis est bonne; persévère, nous sommes contents de toi. »

Et vous le serez toujours, frères, s'il plaît à Dieu. Qu'importent quelques injures, quelques souffrances de plus! Dans les cachots comme ailleurs, la vérité est la vérité. Je la confesserai constamment; heureux, si j'ose ainsi dire, d'expié quelque peu en ma personne les torts que la classe à laquelle j'appartiens, cette caste bourgeoise dont vous caractérisez si bien l'égoïsme, a envers le bon droit et le peuple.

A vous de tout cœur, chers citoyens.

Salut et fraternité.

A. BARBÈS.

UN VRAI RÉPUBLICAIN. — Le citoyen Dupont (de l'Eure), jadis président du gouvernement provisoire, n'a pas voulu profiter du traitement qui lui a été alloué pour les hautes fonctions qu'il a occupées pendant trois mois. Une fondation de lits dans un hospice, une distribution aux malheureux et une allocation aux bureaux de bienfaisance, tel est l'emploi que ce digne citoyen a voulu faire de son traitement.

LA MARSEILLAISE EN BELGIQUE. — Notre grande tragédienne, Mlle Rachel, donne en ce moment des représentations sur le théâtre de Bruxelles.

Défense expresse lui a été faite de chanter la Marseillaise. Nous demanderons volontiers en vertu de quel droit, puisque la censure n'a jamais existé en Belgique. Autrefois, c'était le nom de Napoléon qui faisait trembler les rois de l'Europe, maintenant c'est une chanson qui donne la fièvre. (La Liberté, de Paris.)

— On lit dans la République du 3 juin :

« Des rassemblements considérables ont lieu sur le boulevard, principalement à la Porte-Saint-Denis. Une grande agitation règne dans tous les groupes, mais pourtant rien n'annonce la moindre intention hostile. Le sujet de leurs conversations roule principalement sur les élections et les ateliers nationaux. »

« Ce soir, des gardes nationaux, prévenus à domicile, ont formé, dans la troisième légion, de forts piquets qui ont été dirigés successivement sur plusieurs points. Plusieurs se sont portés, dit-on, vers la mairie du 8^e arrondissement, où, ajoute-t-on, les élections seraient devenues l'occasion de quelques désordres. »

— Ces jours derniers, vers les sept heures du soir, un rassemblement nombreux, parmi lequel on comptait beaucoup d'hommes portant l'uniforme de la garde républicaine et des soldats de la garde mobile, a parcouru les 11^e et 12^e arrondissements de la capitale. Il a stationné quelque temps sur la place du Panthéon, où les sabres ont été tirés et des cris de : *Vive Barbès! Vive Courtais!* proférés. Le rassemblement s'est ensuite dirigé vers la barrière d'Italie, en parcourant la ligne des boulevards extérieurs.

On nous assure que sur les exhortations qui leur ont été faites au moment du stationnement sur la place du Panthéon, quelques gardes mobiles se sont décidés à quitter l'attroupement, en tête duquel étaient un tambour et des drapeaux.

— La garde mobile est décidément mise à l'index par l'assemblée nationale. Depuis le 15 mai, cette garde n'a plus l'honneur de garder le palais Bourbon.

La garde nationale sédentaire, elle-même, n'est plus représentée dans les cours de l'assemblée nationale que par un très-petit nombre de citoyens, comparativement à la troupe d'infanterie régulière qui garde l'assemblée en permanence. Trois bataillons de cette arme étaient hier de service, et ils appartenaient à trois régiments différents. Les artilleurs de la garde nationale sont aussi remplacés par des artilleurs de Vincennes.

— La candidature de M. Thiers était affichée à Paris en ces termes :

« Citoyens, »

« Le besoin : »

- « 1^o Des ex-lois de septembre;
 - « 2^o Des bastilles;
 - « 3^o Des grands discours;
 - « 4^o Des émeutes réactionnaires;
 - « 5^o Et des autres roueries gouvernementales, se faisant généralement sentir.
- « Nommons M. THIERS!!! »

— Les valeurs suivantes ont été trouvées aux Tuileries le 24 et le 25 février :

- En numéraire chez Louis-Philippe, 40,000 fr.
- En traites, 4,000,000
- Une partie a été acquittée; l'échéance du reste arrive en juillet, octobre 1848 et 31 janvier 1849.
- Quelques personnes qui se disent bien informées, affirment qu'on a dû trouver un porte-feuille de 200,000 fr. dans le cabinet du roi.
- Chez Mme Adélaïde, on a trouvé :
 - En numéraire, 5,000 fr.
 - En traites, 230,000
 - Plus, appartenant à Louis-Philippe, 250,000
- Cette somme faisait partie du domaine privé.
- On a donné reçu de 46,000 francs de rentes appartenant au comte de Paris ou à sa mère;
- De 60,000 fr. de rentes, propriété de la princesse de Joinville;
- De 520,000 fr. de rentes 5 p. 100 appartenant à Mme la duchesse de Montpensier. Cette somme, provenant de sa dot, allait servir au paiement de partie du prix de la forêt de Conches.
- Il semble qu'on aurait pu, sur ces diverses sommes, trouver un à-compte à donner aux créanciers de l'ex-famille, et ils sont nombreux.

— Il n'y a pas longtemps que le tribunal de Dublin a fixé la valeur d'un œil perdu à 20 livres sterling (300 fr.). M. C. de Vilvorde, qui, dans une partie de chasse, avait crevé un œil à un garde, a été condamné à 1,000 fr. de dommages-intérêts par le tribunal de Bruxelles. Ce qui prouve que les yeux sont deux fois plus chers en Belgique qu'en Irlande.

Album d'un carabin. — On se demande pourquoi les plus hautes fonctions de la République sont dévolues à des médecins. C'est tout simplement pour la justification du proverbe : *A tout saigneur, tout honneur.* (Corsaire.)

— O puissance des faits accomplis! Le Constitutionnel, journal de M. Thiers, annonce pieusement le service funèbre de Saint-Méry, en mémoire de ceux qui sont morts en combattant, les 5 et 6 juin 1832, pour la cause de la République.

En 1852, le Constitutionnel les traitait de factieux et d'ennemis publics! (Vraie République.)

— On dit qu'un grand nombre de représentants s'étant prononcés contre la création d'un ministre de la police, cette idée a été ajournée.

— Voici un relevé officiel publié à Washington sur la population et les produits des Etats-Unis en 1847.

Population des Etats-Unis en 1847 :	20,746,000 habitants.
Production du froment,	115,245,000 boisseaux.
— de l'orge,	5,649,000 —
— de l'avoine,	167,867,000 —
— du seigle,	29,232,000 —
— du sarrasin,	11,675,300 —
— de la pomme de terre,	109,965,000 —
— du maïs,	539,330,000 —
— du foin,	453,199,000 tonnes.
— du chanvre,	27,750 —
— du tabac,	220,164,000 livres.
— du coton,	1,041,300,000 —
— du riz,	405,040,500 —
— du sucre,	524,940,500 —
— des cocons de soie,	404,000 —

— Le recensement des ateliers nationaux qui devait avoir lieu le mardi 6 juin a été remis au lendemain 7 juin, afin de permettre aux travailleurs d'assister au dépouillement des opérations électorales.

— La nouvelle du mariage de Béranger avec sa servante, publié par presque tous les journaux, était tout-à-fait sans fondement.

— Le banquet démocratique à 25 c., qui est fixé à dimanche prochain, aura lieu tout autour de Paris, le long des fortifications. Il avait déjà été pris, dans la journée d'hier, 125,000 cartes d'admission.

— Une lettre du capitaine de vaisseau Pujol, gouverneur des établissements de l'Inde, en date du 19 avril, annonce qu'à la réception des ordres qui lui avaient été transmis, le 26 février, par le citoyen Arago, ministre de la marine et des colonies, il a fait promulguer les premiers actes du gouvernement provisoire de la République. La proclamation suivante a été affichée à Pondichéry :

Pondichéry, 19 avril 1848.

« Le courrier d'Europe, arrivé d'hier à Pondichéry, a apporté au gouvernement des établissements français dans l'Inde la notification officielle de la révolution qui a eu lieu en France, et à la suite de laquelle la République, sous un gouvernement provisoire, a été proclamée le 24 février. »

« Le gouverneur s'empresse de porter à la connaissance des habitants et des fonctionnaires de la colonie les pièces relatives à ce mémorable événement. »

« Le gouverneur des établissements français de l'Inde compte avec confiance sur le patriotisme de la colonie, et se fera un devoir de transmettre au gouvernement provisoire de la République française l'assurance de leur soumission et de leur dévouement aux nouvelles institutions que se donne la France. »

« Signé : PUJOL. »

Le gouverneur ajoute que l'ordre le plus parfait règne dans la colonie, et il transmet les assurances du dévouement des fonctionnaires et de la population au gouvernement républicain.

— *Dialogue dans un club de campagne.* — Un citoyen quelque peu violent : Je demande qu'on flanque les riches à la porte; je demande qu'on nous flanque leurs biens; je demande qu'on flanque le gouvernement à bas; je demande qu'on flanque toute la prétraille à la rivière; je demande qu'on flanque... — Un citoyen dans l'auditoire : Je demande qu'on flanque le citoyen orateur à la porte. — Ce qui fut fait.

— Par arrêté du ministre de la guerre, en date du 28 mai dernier, les 80,000 hommes formant le contingent de la classe de 1847 sont appelés à l'activité.

Leur départ aura lieu du 15 au 20 juin prochain.

— Le bâtiment français à vapeur le *Saint-Denis*, vient d'arriver au Havre; il a apporté des Etats-Unis une somme de 26,000 fr., produit d'une souscription faite, au profit des blessés de Février, par les Français résidant à New-York.

— Le 31 mai au soir, les sommes reçues par la commission centrale des dons et offrandes à la patrie s'élevaient en totalité à 483,426 fr. 87 c.

Le total des objets précieux déposés en offrande montait à 4,607.

— Le citoyen Beugnot a adressé la lettre suivante au rédacteur de l'Assemblée Nationale :

« Citoyen rédacteur, »

« On distribue une liste de candidats à l'assemblée, sur laquelle se trouve mon nom. Vous m'obligerez de dire que c'est à mon insu qu'il y a été placé. Ayant toute ma vie défendu la royauté constitutionnelle, je serais, je crois, un très-mauvais fondateur de république. »

« Je laisse à d'autres le soin d'établir en France cette forme de gouvernement; mais nul n'applaudira plus sincèrement que moi-même à leur succès, s'ils affermissent sur cette base nouvelle la liberté et la grandeur de notre patrie. »

« Recevez, etc. »

« BEUGNOT, »

« Ancien pair de France. »

Nous recommandons la lettre du citoyen Beugnot à tous les républicains du lendemain. C'est une bonne leçon qui leur est donnée par un des leurs, et dont ils devraient bien profiter s'ils aiment réellement leur pays. Nous avons toutefois de bonnes raisons pour croire que ce bon exemple ne sera pas suivi. Il est des gens qui ont la manie de se croire indispensables; il en est d'autres qui, sous leur masque de républicains convertis, cachent des projets contre-révolutionnaires et rêvent le rétablissement d'une royauté désormais impossible. C'est au peuple à mettre à leur place les ambitieux et les conspirateurs, et c'est sur lui que nous comptons pour faire bonne justice des candidatures monarchiques ou sottement prétentieuses qui se produisent chaque jour dans les clubs ou dans les journaux de la réaction.

— Ce que n'a pas osé faire le gouvernement déchu, notre gouvernement républicain ne craint pas de le faire : on s'occupe d'armer les forts. Le fort de Romainville reçoit journalièrement des projectiles, et ce sont les voitures de la maison Dehaynin, de la Villette, qui sont chargées de ce transport.

ANNONCES.

A VENDRE,

FONDS DE MARCHAND DE VIN

Quai de Serin, 48,
Au haut du pont de la Gare.

Le Directeur-Gérant, FAURES.